



## SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burllet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burllet Brigitte.

Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

N°	Intitulé	Vote		
		Pour	Contre	Abstention
28-2025	Attribution de subvention au Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse pour 2025	9+2	2	1
29-2025	Convention de prestations de services d'assistance à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)	12+2		
30-2025	Convention de prestations de services d'assistance à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) - Coup de pouce	12+2		
31-2025	Approbation devis Altitude MO - Franchissement Cozon pour extension du réseau de chaleur bois granulés	12+2		
32-2025	Convention groupement de commandes entre l'ONF et les collectivités publiques pour l'achat de prestations d'exploitation forestière 2025-2028	12+2		
33-2025	Programme 2025 des travaux d'entretien à réaliser en forêt communale - ONF	12+2		
34-2025	Approbation compte de gestion commune 2024	12+2		
35-2025	Approbation compte administratif commune 2024	12+2		
36-2025	Affectation du résultat commune 2024	12+2		
37-2025	Vote des taux d'imposition	12+2		
38-2025	Vote du budget primitif commune 2025	12+2		
39-2025	Approbation compte de gestion assainissement 2024	12+2		
40-2025	Approbation compte administratif assainissement 2024	12+2		
41-2025	Affectation du résultat assainissement 2024	12+2		
42-2025	Vote du budget primitif assainissement 2025	12+2		

Secrétaire de séance,  
BESSION Patrick

Affiché le 15 / 04 / 2025

Le Maire,  
LENFANT Anne



Pour le Maire absent  
L'Adjoint  
Suzanne REY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 28-2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPEMENT DES PAYSANS, ARTISANS ET CREATEURS DE CHARTREUSE POUR 2025

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du groupement des paysans, artisans et créateurs de Chartreuse (GPA) pour l'année 2025.

Le GPA organise des événements festifs et conviviaux pour faire rayonner le travail des artisans et producteurs de Chartreuse :

- Marchés nocturnes en juillet et août à Saint-Pierre-d'Entremont.
- Marchés de la création en juillet à Saint-Pierre-d'Entremont.
- Fête des paysans et artisans en août à Entremont-Le-Vieux en co-organisation avec l'Office du Tourisme, la Coopérative Laitière des Entremonts et la Sica du Granier.

Le GPA souhaite investir un projet de plus grande ampleur en étudiant la faisabilité d'une maison de l'artisanat sur les Entremonts en complément de la boutique située à l'Office du tourisme à Saint-Pierre-d'Entremont.

Afin de mettre en œuvre et développer ces activités le GPA sollicite une subvention des communes des Entremonts.

Considérant l'intérêt du GPA et son implication dans l'organisation de la fête des paysans, le conseil :

- Apporte son soutien au GPA pour le développement de vos projets
- Regrette qu'aucun marché nocturne du mercredi ne se tienne à Entremont-le-Vieux
- Encourage le GPA pour l'organisme de la fête des paysans et artisans
- Attribue une subvention de 400€ au GPA pour l'année 2025.

28/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de  
Séance,**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 9+2                      Contre : 2                      Abstention : 1

**28/2025**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration** :

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 29 -2025 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSISTANCE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Différents scénari sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

29/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ENTREMONT  
LE VIEUX  
MAIRIE  
1140 route du Granier  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 073-217301076-20250409-DELIB292025-DE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;
- Autorise Madame le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2          Contre :          Abstention :

29/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration** :

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 30 -2025 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSISTANCE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) – COUP DE POUCE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire expose au conseil municipal, dans le cadre de l'opération désignée ci-avant et génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) que la valorisation de ces certificats peut faire l'objet d'une opération coupe de pouce.

Dans le cadre de son plan de relance et à la suite de l'édition du Décret dit Tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 concernant entre autres les bâtiments publics appartenant aux collectivités, l'Etat a décidé par l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014, de donner par le biais d'une charte spécifique, un Coup de pouce.

Cette opération se matérialise par une multiplication de deux à quatre du volume de CEE valorisables dans le cadre de certaines fiches CEE spécifiques.

Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE dans ce cas repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE spécifique jointe en annexe.

Cette convention, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties, précise le projet concerné et décrit les différentes procédures applicables.

30/2025

Le Maire :

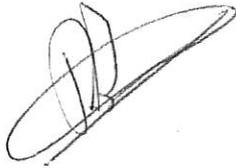
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré :

- Approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE pour l'opération susvisée ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de  
Séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2      Contre :      Abstention :

**30/2025**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 31-2025 : APPROBATION DEVIS ALTITUDE MO – FRANCHISSEMENT COZON POUR EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS GRANULÉS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'un audit énergétique du complexe salle polyvalente / camping / auberge a été effectué par l'entreprise ENER'BAT. La chaufferie fuel étant d'origine, il est proposé d'en changer. La solution de raccordement au réseau de chaleur bois granulés à la chaufferie municipale du musée / ateliers a été proposée. Pour cela il est nécessaire d'étudier les détails de ce projet.
- présente le devis de l'entreprise « Altitude MO » pour le franchissement du Cozon l'extension du réseau de chaleur bois granulés de la commune
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 3 500.00 €HT soit 4 200.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « Altitude MO » pour un montant de 3 500.00 €HT soit 4 200.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2      Contre :      Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



31/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration** :

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 32 -2025 : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ONF ET LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE 2025-2028

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF - 2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028 ;
- Accepte que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

32/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2          Contre :          Abstention :

32/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 33-2025 : ONF – PROGRAMME 2025 DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A REALISER EN FORET COMMUNALE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la programmation des actions de l'ONF relatif à la forêt pour l'année 2025 : les travaux d'entretien et de maintenance pour un montant de 4 866.24€ HT soit 5 579.04€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2025
- Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

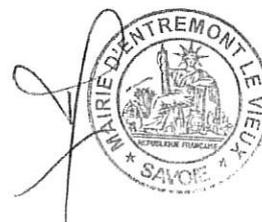
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2          Contre :          Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



33/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 34-2025 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » DRESSE PAR MADAME DRECLERC RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Anne LENFANT  
Après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2      Contre :      Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



34/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Département: SAVOIE

Commune :  
 15400 -ENTREMONT-LE-VIEUX-

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du : 09/04/2025

Nombre de conseillers  
 en exercice : 14  
 Nombre de conseillers  
 présents : 12  
 Nombre de suffrages  
 exprimés : 12+2 pouvoirs

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame REY Suzanne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Anne LENFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	313 791.40 €	0.00 €	0.00 €	16 166.70 €	313 791.40 €	16 166.70 €
Opérations de l'exercice	653 878.24 €	1 246 173.09 €	1 015 219.16 €	1 304 127.38 €	1 669 097.40 €	2 550 300.47 €
<b>TOTAUX</b>	<b>967 669.64 €</b>	<b>1 246 173.09 €</b>	<b>1 015 219.16 €</b>	<b>1 320 294.08 €</b>	<b>1 982 888.80 €</b>	<b>2 566 467.17 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	278 503.45 €	0.00 €	305 074.92 €	0.00 €	583 578.37 €
Restes à réaliser	223 011.00 €	68 356.00 €			223 011.00 €	68 356.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 190 680.64 €</b>	<b>1 314 529.09 €</b>	<b>1 015 219.16 €</b>	<b>1 320 294.08 €</b>	<b>2 205 899.80 €</b>	<b>2 634 823.17 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>123 848.45 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>305 074.92 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>428 923.37 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM

Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Bulet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;  
 Absents ayant donné procuration :  
 Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Bulet Brigitte.  
 Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Maire  
 Anne LENFANT





15400 – ENTREMONT-LE-VIEUX

DELIBERATION DU 09-avr-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Anne LENFANT**  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2024**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2024**  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-313 791.40 €		592 294.85 €	Dépenses 223 011.00 €	-154 655.00 €	123 848.45 €
				68 356.00 €		
FONCT	16 166.70 €		288 908.22 €	Recettes		305 074.92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/24</b>	<b>305 074.92 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		126 127.83 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		178 947.09 €
Total affecté au c/ 1068 :		126 127.83 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/24</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à ENTREMONT LE VIEUX  
 Le 09-avr-25

Délibéré par Le conseil municipal  
 Le 09-avr-25

Le Maire,  
 Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	
Suffrages exprimés :	12
Abs :	
Pour :	12+2 pouvoirs
Contre :	
Date de la convocation :	04-avr-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025  
 et de la publication le 10/04/2025





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 37-2025 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 qui s'établissent pour l'année 2025 comme suit :

Taxe directe locale	Taux d'imposition
Taxe foncière (bâti)	31.13 %
Taxe foncière (non bâti)	144.01 %
Taxe d'habitation	19.19 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de  
Séance,**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2 pouvoirs Contre : Abstention :

**Le Maire,  
Anne LENFANT**

37/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 38-2025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE – 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le **Budget Primitif de la Commune nomenclature M 57 pour l'année 2025 :**

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **1 159 996.09 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **736 212.16 €**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2 pouvoirs Contre : Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



38/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Bulet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Bulet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 39-2025 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » DRESSE PAR MADAME DRECLERC RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Anne LENFANT  
Après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

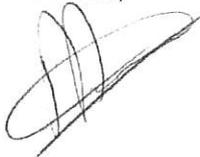
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de  
Séance,**



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2                      Contre :                      Abstention :

**39/2025**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Département: SAVOIE

Commune : 15401 -Assainissement -ENTREMONT-LE-VIEUX-

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du : 09/04/2025

Nombre de conseillers  
 en exercice :   
 Nombre de conseillers  
 présents :   
 Nombre de suffrages  
 exprimés :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame REY Suzanne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Anne LENFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	128 959.00 €	12 652.32 €	0.00 €	12 652.32 €	128 959.00 €
Opérations de l'exercice	27 843.67 €	103 225.14 €	84 258.85 €	96 005.66 €	112 102.52 €	199 230.80 €
<b>TOTAUX</b>	27 843.67 €	232 184.14 €	96 911.17 €	96 005.66 €	124 754.84 €	328 189.80 €
Résultats de clôture	0.00 €	204 340.47 €	905.51 €	0.00 €	0.00 €	203 434.96 €
Restes à réaliser	27 000.00 €	28 000.00 €			27 000.00 €	28 000.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	54 843.67 €	260 184.14 €	96 911.17 €	96 005.66 €	151 754.84 €	356 189.80 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0.00 €	205 340.47 €	905.51 €	0.00 €	0.00 €	204 434.96 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM

Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burlet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;  
 Absents ayant donné procuration :  
 Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burlet Brigitte.  
 Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Maire

Anne LENFANT



DELIBERATION DU 09-avr-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Anne LENFANT  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	128 959.00 €		75 381.47 €	Dépenses 27 000.00 €	1 000.00 €	205 340.47 €
				28 000.00 €		
FONCT	-12 652.32 €	0.00 €	11 746.81 €	Recettes		-905.51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/24</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/24</b>	<b>-905.51 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à ENTREMONT LE VIEUX  
Le 09-avr-25

Délibéré par Le conseil municipal  
Le 09-avr-25

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	
Suffrages exprimés :	12
Abs :	
Pour :	12+2 pouvoirs
Contre :	
Date de la convocation :	04-avr-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025  
et de la publication le 10/04/2025

41/2025





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Burllet Brigitte et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier ;

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Madame Burllet Brigitte.  
Madame Boistard Sylvie a donné sa procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

### 42-2025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le **Budget Primitif M49 « Assainissement » pour l'année 2025 :**

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **95 747.76 €**  
Dont 905.51 € de déficit reporté

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : **83 384.51 €**  
Recettes : **358 664.35 €**  
Dont 204 340.47 € d'excédent reporté

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de  
Séance,

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+2  
Date de la convocation : 04/04/2025  
Date d'affichage : 04/04/2025  
Vote :  
Pour : 12+2 pouvoirs Contre : Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



42/2025

Le Maire :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

